



Ardèche

Centre Communal
d'Action Social

Procès-Verbal du CCAS du 12 juin 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le 12 juin à 18h30, la Commission Administrative du CCAS, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Ingrid RABATÉ, Sylvie GOUNON, Marie-Thérèse MATHON, Chantal REDON et MM Robert FESCHET, Gérard MERCIER et Philippe RIVAT.

Absents : Mme Adeline ANDONI, M. Francis LACROIX

Absents ayant donné procuration à :

Excusés :

Secrétaire de séance : Philippe RIVAT

Quorum : 6

Le CCAS procède à l'approbation du PV du 03/04/2025 à l'unanimité.

Le Président informe la Commission Administrative du CCAS d'un don de 100 € au CCAS.

I – Subventions aux associations à caractère social

(I. RABATÉ) La commission administrative du CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer comme suit les subventions aux associations à caractère social :

Nom de l'association	Subvention 2025
ADMR Eyrieux Ouvèze	200 €
1 2 3 Soleil	100 €
ADAPEI 07	100 €
APATPH	100 €
TOTAL subventions	500 €

Pas de question

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Levée de séance à 19h15

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Le Président,



Alain LOUCHE

Affichage et publication électronique le

2-1 OCT. 2025